



**Séance du Conseil d'arrondissement**

**Mercredi 19 octobre 2022**

**Contact**

Valérie REA  
[valerie.rea@mairie-lyon.fr](mailto:valerie.rea@mairie-lyon.fr)  
04 72 10 31 05

**Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon**

2, place Sathonay – 69001 Lyon – 04 72 98 54 04 – [www.mairie1.lyon.fr](http://www.mairie1.lyon.fr)

*Le procès-verbal du conseil d'arrondissement reprend uniquement les interventions qui font suite à la présentation de chaque rapporteur. Les délibérations elles-mêmes sont présentées in extenso dans le registre annuel des délibérations, accessible au public.*

### Ouverture du Conseil d'arrondissement

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Mesdames, Messieurs, mes chères co-élues, bienvenue à ce nouveau conseil d'arrondissement.

Madame la Maire étant absente, j'ai l'honneur de présider ce conseil et pour cette première fois, veillerai à ne pas faire de faux-pas.

Pour débiter, je voudrais vous faire part de ma véritable inquiétude quant à l'avenir plus qu'incertain du budget des collectivités territoriales dont celle de notre arrondissement.

Au tout début du processus de construction de notre budget 2023, nous sommes plus que jamais dépourvus de moyens alors même que nous sommes la porte d'entrée des services publics des habitant.es de notre arrondissement.

Après la suppression de la taxe d'habitation, voilà que le gouvernement a pour projet de supprimer la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) perçue par les départements et les communes.

Une nouvelle fois, les collectivités sont délaissées alors que ce sont elles, qui, au quotidien, s'occupent des écoles, du sport, de la culture, de l'accès au logement pour toutes et tous, de l'organisation de notre démocratie et des élections, de l'accompagnement des habitant.es vers la transition écologique et bien d'autres choses encore...

## Procès-Verbal CA - Mercredi 19 Octobre 2022

Comme tous les Français et Françaises, notre arrondissement, la ville de Lyon et l'ensemble des collectivités sont touchés par les crises sociales, géopolitiques et environnementales qui ont un impact direct sur les prix, et notamment celui de l'énergie.

Nous ne pouvons donc être une nouvelle fois, le budget d'ajustement du gouvernement.

Cette réforme fiscale avantagera les plus riches en causant du tort au service public, patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

C'est donc bien la question de la répartition des richesses qui est en jeu, et, tout comme les travailleurs et travailleuses demandant plus d'équité dans les salaires, nous, communes, demandons plus de justice sociale pour les territoires.

J'en profite pour apporter mon soutien aux mouvements de grève et aux manifestations qui ont eu lieu hier un peu partout en France.

Je rejoins ce combat pour la hausse des salaires, une meilleure répartition des richesses, la liberté syndicale et une politique de justice qui soit sociale et écologique.

Les inégalités s'accroissent et les dérèglements climatiques s'aggravent, il est urgent que le gouvernement propose une politique ambitieuse pour faire face à ces enjeux.

Aujourd'hui, force est de constater qu'il ne met pas le cap dans la bonne direction.

J'ai débuté ce conseil par mon inquiétude concernant le budget des collectivités territoriales, mais de manière plus globale, la menace du recours à l'article 49.3 sur les débats liés au budget de l'Etat 2023 n'est pas un bon signe pour la démocratie.

Malgré ce climat d'incertitude à l'échelle nationale, notre projet politique local avance : je voudrais d'ailleurs partager une note positive.

Ces dernières semaines, nous avons accueilli en mairie du 1er arrondissement plusieurs concertations :

## Procès-Verbal CA - Mercredi 19 Octobre 2022

- Deux concertations concernant les aménagements à venir en Presqu'île,
- Une concertation concernant la place des terrasses en ville.

Ces concertations nous paraissent indispensables pour inclure les citoyennes et citoyens dans les processus de décision.

Elles permettent aux personnes les plus directement concernées de donner leur avis, de partager leur expérience et de proposer des solutions innovantes pour améliorer leur environnement.

De plus, ces concertations sont des espaces d'échanges et de débats qui permettent aux personnes de se rencontrer et de prendre conscience de la réalité du quotidien des uns et des autres.

Je dois vous avouer que je n'espérais pas un tel engouement et j'ai été surprise mais ravie de voir la Salle du Conseil dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, accueillir dès la première soirée près de 70 personnes pour discuter de notre arrondissement.

Les échanges se sont bien déroulés et ont également permis aux habitant.es de discuter directement avec les adjoints de la Ville et de la Métropole qui s'étaient déplacés pour l'occasion.

J'en profite pour remercier toutes les équipes de la mairie d'arrondissement, de la Ville de Lyon et de la Métropole qui ont permis d'organiser ces évènements-là.

Je remercie aussi toutes les personnes qui ont participé aux ateliers.

La forte mobilisation citoyenne est une particularité du 1<sup>er</sup> arrondissement à laquelle nous tenons énormément et dont nous sommes très fier.es.

Ces espaces de discussion sont précieux pour la démocratie et c'est un exercice que nous allons continuer à mettre en œuvre.

De nouveaux évènements vont arriver assez vite car dès le 29 novembre, nous organisons une réunion concernant la concertation sur la requalification du Boulevard de la Croix Rousse en partenariat avec la mairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement.

Nous organiserons également une réunion en décembre pour parler de la concertation concernant le site Neyret, à savoir l'ancienne Ecole des Beaux-Arts.

Mais comme le dialogue entre la mairie et les habitant.es ne peut se cantonner à ces réunions, je vous encourage à rejoindre vos conseils de quartier.

Ce sont des instances de réflexion et d'actions très utiles, qui font le lien entre les citoyen.nes de l'arrondissement avec la collectivité.

Si vous souhaitez animer votre quartier, améliorer votre environnement ou proposer des projets, vous pouvez rejoindre le conseil de quartier qui correspond à votre lieu d'habitation.

Dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, nous en avons trois et leurs noms sont assez évocateurs :

- Ouest des Pentes,
- Haut et Cœur des Pentes,
- Bas des Pentes.

Vous pouvez trouver plus d'informations pour les rejoindre sur le site de la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement.

Merci pour votre écoute, à présent je laisse la parole à Noé Froissart, qui a participé au groupe de travail sur le plan de sobriété énergétique, pour qu'il puisse nous parler du travail qui a été effectué et du plan annoncé par la Ville de Lyon.

### **Noé FROISSART**

Merci madame la première adjointe et chères collègues,

Si vous me le permettez, je vais parler un peu plus large que le plan de sobriété énergétique car cela ne vous aura pas échappé, il y a, en ce moment, un petit sujet lié à l'énergie dans la société.

Nous nous rendons compte, à la dure, à quel point notre société dépend de l'énergie.

Comme je l'ai déjà évoqué lors de précédents conseils, nous faisons face à une triple crise :

- Crise industrielle, d'abord, avec une moitié des réacteurs nucléaires à l'arrêt en France, du jamais-vu depuis des décennies.

C'est le principal facteur de la pénurie énergétique actuelle, même si le mythe français autour du nucléaire est tenace et fait bien rire nos voisins européens.

- Crise internationale, ensuite, avec bien sûr la guerre menée par Poutine en Ukraine qui a conduit à l'arrêt presque total des livraisons de gaz russe en Europe, bientôt du pétrole.
- Crise climatique, enfin : avec un été particulièrement chaud et sec, nos barrages sont vides, et nous avons là-encore bien moins de réserves.

Ces trois crises industrielles internationales et climatiques en ont nourri une quatrième : la pénurie a fait flamber les prix de l'énergie, flambée qui s'est répercutée sur les usines, les matériaux, et c'est l'ensemble en fait l'ensemble des prix qui ont monté.

On a donc actuellement une très forte inflation, qui a nourri notre quatrième crise, une crise sociale cette fois-ci : si les prix augmentent de 6 % alors que votre salaire n'a pas bougé, c'est comme si votre salaire avait baissé de 6 %, donc vous n'êtes pas content.

Et si votre patron n'intervient pas pour au moins maintenir votre salaire, vous faites grève et c'est bien normal.

Et c'est d'autant plus légitime quand votre entreprise fait des superprofits, tout mon soutien aux grévistes de TotalEnergies, pour qui d'ailleurs leurs revendications sont légitimes.

Mais puisque vous faites grève, la société ne peut plus profiter de votre travail, donc si vous travaillez dans une raffinerie, la société n'a plus d'essence, et la crise empire.

Par notre dépendance extrême à l'énergie, qui irrigue littéralement toute notre société, nous nous sommes donc mis collectivement dans la panade.

Et aujourd'hui, que ce soit les pénuries d'essence qui empêchent les automobilistes d'aller au boulot, l'absence de boulot parce que l'usine a fermé à cause des prix de l'énergie, ou la précarité énergétique parce que se chauffer coûte également trop cher, ce qui était une réalité subie pour beaucoup de nos concitoyens devient criant pour toutes et tous.

Face à ces crises pour lesquelles notre majorité alertait depuis des années, quelles sont les solutions ?

A court terme, pour cet hiver, pour commencer nous devons serrer les dents, serrer les rangs.

Nous faisons face à une pénurie énergétique, il faut donc économiser l'énergie. C'est tout le sens du plan de sobriété énergétique de la Ville de Lyon, voulu par le Maire et présenté la semaine dernière, auquel j'ai eu l'occasion de participer.

Ce plan de la Ville de Lyon est probablement l'un des plus audacieux de France. En quelques mots, les principales mesures :

- bien évidemment réduire le chauffage à 18° ou 19° dans tous les établissements publics, en fournissant aux agent.es des équipements comme des plaids, est bien sûr la majeure partie de l'économie, puisque 80 % de nos dépenses énergétiques sont du chauffage ;
- Des kits d'isolation participative et d'urgence, avec des joints de fenêtres, des films de survitrage, etc, seront distribués pour que chaque agent puisse participer à réduire nos consommations ;
- Ils seront également distribués aux habitants, lors d'ateliers de sensibilisation, pour permettre à chacun de réduire sa facture ;
- les aides sociales pour la précarité énergétique seront renforcées, pour que personne ne soit abandonné face à la crise ;

## Procès-Verbal CA - Mercredi 19 Octobre 2022

- enfin, nous allons faire une expérimentation sur deux mois, nous allons éteindre la lumière dans la rue les 4 nuits de début de semaine, entre 2h et 4h30, ce qui est là-aussi une source d'économies majeure, et dont on verra par cette expérimentation si elle est reconductible ;
- Par ces mesures, nous allons réduire d'au moins 10 % notre consommation énergétique, et nous faisons ça sans aucune fermeture, sans impacter le service public, vecteur de lien essentiel après ces années de COVID.

Les 18 mesures du plan, et je n'en ai citées que quelques-unes, sont issues d'un groupe de travail transpartisan, avec tous les groupes politiques y compris l'opposition, et je salue tant le Maire pour cette volonté d'ouverture que l'opposition pour leur travail constructif dans cette situation d'urgence.

C'est pour moi une preuve de plus qu'en temps d'urgence, la démocratie reste la meilleure voie pour aboutir aux meilleures décisions, une leçon qui pourrait intéresser notre gouvernement qui alterne entre état d'urgence et 49-3.

Je reviens sur mes crises et notre dépendance à l'énergie, et conclue.

A court terme, nous faisons ce plan d'urgence.

A long terme, nous devons sortir de notre dépendance énergétique, ce problème se répètera l'an prochain, l'année d'après, et ainsi de suite, c'est dorénavant le monde dans lequel nous vivons, il serait temps de l'accepter.

C'est tout le sens des politiques que nous menons depuis l'arrivée de notre majorité en 2020 : en multipliant par 2 les investissements dans les transports en commun, en piétonnant et en déployant les infrastructures pour le vélo, nous réduisons la part de la voiture et donc la dépendance à l'essence.

En accélérant l'isolation des bâtiments, communaux ou privés, nous réduisons la dépendance au chauffage.

En favorisant le réemploi et l'économie locale, nous réduisons la dépendance aux carburants pour les matières premières et les transports.

En déployant les énergies renouvelables, nous augmentons notre résilience.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 19 Octobre 2022

Enfin, en favorisant la concertation sur tous sujets, en faisant démocratiquement, nous essayons de faire tout cela de la meilleure manière possible, pour embarquer tout le monde.

Le modèle de société écologique et sociale que nous portons est le meilleur moyen d'avoir une société stable, durable, vivable et souhaitable à l'avenir.

Dans ce temps de transition, j'appelle chacune et chacun à se soutenir les uns les autres, à commencer par cet hiver, car c'est l'entraide qui permet de passer les crises.

Et j'appelle bien sûr chacune et chacun à nous rejoindre, à rejoindre ce mouvement de transition, pour un avenir désirable.

Je vous remercie pour votre écoute.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Nous allons procéder à présent à la désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Noé FROISSART, si vous en êtes d'accord, je propose de vous désigner en qualité de secrétaire de séance.

**Noé FROISSART**

Je vous remercie bien madame la 1<sup>ère</sup> adjointe.

Noé FROISSART procède à l'appel nominal

**PRESENT.ES :**

Yasmine BOUAGGA – donne pouvoir à Mathilde CORTINOVIS

Mathilde CORTINOVIS

Jean-Christian MORIN – donne pouvoir à Noé FROISSART

Malika HADDAD-GROSJEAN

Bertrand PINOTEAU

Fatima BERRACHED

Nathalie PERRIN-GILBERT – donne pouvoir permanent à Malika HADDAD-GROSJEAN

Sylvain GODINOT – donne pouvoir permanent à Yves BEN ITAH

David SOUVESTRE

Yves BEN ITAH

## Procès-Verbal CA - Mercredi 19 Octobre 2022

Laurence BOFFET

Noé FROISSART

Benoit SCIBERRAS – donne pouvoir permanent à Lucie PERRIN

Lucie PERRIN

### **Madame Mathilde CORTINOVIS**

Je constate que le quorum est atteint et nous allons donc ouvrir cette séance.

Nous allons à présent passer à l'examen de l'ordre du jour avec en premier lieu l'approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2022.

Y-a-t-il des questions ou des demandes de modifications ?

Dans ce cas, je vous propose de voter à mainlevée.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

Je vais donner à présent la parole à Noé FROISSART pour nous présenter la première délibération relative à l'immeuble Flesselles.

### **Dossiers pour avis**

#### **Urbanisme et patrimoine**

1- **4752 - Noé FROISSART** - Immeuble Flesselles à Lyon 1er - Lancement de l'opération 01053001 " Flesselles Travaux de sécurité, désamiantage et déplombage" et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20001 - El 01053 - Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

L'immeuble Flesselles, comme vous le savez sont les anciens bains douches, est un bâtiment actuellement à l'abandon surtout.

C'est un bâtiment également pollué au plomb notamment à cause de l'ancien stand de tirs.

On avait inscrit dans la PPI une dépollution de ce site pour qu'il puisse retrouver un usage que l'on a souhaité social et je laisserai ma collègue si elle le souhaite, en parler.

La présente délibération vise en fait à lancer les travaux de dépollution sur ce site et on doit faire un peu plus que dépolluer ce site mais on doit également réparer la cheminée que tout le monde situe et qui dépasse dans le 1<sup>er</sup>, qui représente un vestige du lavoir.

Réparer une cheminée de cette taille-là n'est pas complètement évident.

La Ville de Lyon va donc malheureusement devoir ajouter une petite enveloppe supplémentaire pour tout simplement la sécurité du bâtiment et pour que l'on puisse à nouveau y aller sans avoir une dizaine de briques qui nous tombent dessus !

Ce qui est donc proposé dans cette délibération, c'est donc d'une part, de lancer la procédure de dépollution du site avec une réévaluation par rapport à ce qui avait été prévu de 670 000 € au lieu de 550 000 € inscrits initialement, suite à des prescriptions des architectes de bâtiments France et également parce que le coût des matériaux augmentent.

Le deuxième élément des travaux, c'est la cheminée et cela va nous coûter 556 000 € pour la maintenir en état.

Sil l'on souhaite rénover le bâtiment, il est essentiel que la cheminée ne nous tombe pas dessus !

On vous propose donc par cette délibération de lancer l'opération pour pouvoir ouvrir le bâtiment Flesselles.

Je laisserai pour la suite la parole à ma collègue, Malika HADDAD-GROSJEAN.

Pour ma part, je vous laisserai approuver le coût global de l'opération qui s'élève à 1 226 000 €.

Je vous remercie.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci monsieur Noé FROISSART.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 19 Octobre 2022

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Madame Malika HADDAD-GROSJEAN.

**Madame Malika HADDAD-GROSJEAN**

Merci madame la première adjointe.

Merci Noé FROISSART.

Il est vrai que cela coûte cher mais le service public coûte cher

Le Service public ne s'évalue pas en termes numéraire mais en termes de bien être, de lien social, de solidarité, de fraternité.

Alors, on aurait souhaité que ce coût ne soit pas aussi important mais en tout cas, je me réjouis de ce déblocage de ces fonds pour redonner vie à ce bâtiment.

Chèr.es collègues, c'est sans surprise pour chacun.e de vous que j'accueille cette délibération, comme je le disais il y a un instant, avec enthousiasme.

Je salue donc ces affectations budgétaires, ce qui permettra un usage d'utilité publique de ce bâtiment, un des joyaux du patrimoine des lyonnais.es.

Cet acte est une affirmation de la volonté de notre majorité de permettre aux lyonnais.es et en particulier aux habitant.es du 1<sup>er</sup> arrondissement de se réapproprier leur patrimoine mis en danger par la grande braderie du patrimoine orchestrée par Gérard COLLOMB.

C'est aussi l'affirmation de reprendre notre héritage, héritage historique, d'hospitalité, d'accueil inconditionnel tant social qu'humaniste, bref de fraternité.

Je sais que notre majorité a la volonté d'habiter dans ce bâtiment un projet à vocation sociale.

Aussi, le groupe Lyon En Commun plaide pour la réouverture des bains douches.

Bien sûr le combat mené par Nathalie PERRIN-GILBERT et son équipe d'alors, quant à la fermeture de ce service public, les bains douches ont une fonction sociale qui dépasse les questions d'hygiène.

Les bains douches sont un lieu de sociabilité, de rencontre, de réappropriation de son corps, de réappropriation de soi et de réhabilitation sociale.

Une fonction sociale dans la légitimité est renforcée hélas par une explosion des coûts de l'énergie et vous en avez tous les deux parlé à l'instant.

Explosion qui induit la précarité, laquelle précarité induite à son tour par des crises successives et l'incurie de nos gouvernements et leurs conséquences.

Choix des politiques néo-libérales qui ont laissé sur le bord de la route des millions de personnes.

Les événements que vous avez cités, le mouvement social en cours en sont une illustration parfaite.

Nous savons que beaucoup de personnes, des familles qui peinent à boucler les fins de mois seront reléguées à la pauvreté et à la précarité avec cette nouvelle crise.

Des foyers déjà fragilisés connaîtront le déclassement.

Ainsi, la réouverture des bains douches Flesselles trouvera tout son sens et contribuera à renforcer notre projet social de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Je vous remercie.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci madame HADDAD-GROSJEAN.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou demandes d'intervention pour cette délibération ?

Nous allons donc procéder au vote.

L'avis est donc favorable à l'unanimité et je vous en remercie.

Je vais redonner à présent la parole à Noé FROISSART pour la délibération suivante.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 19 Octobre 2022

2- 4647 - Noé FROISSART- Attribution de deux subventions d'investissement dans le cadre de l'opération n° 60SEPAT "Aide aux lieux patrimoniaux d'exception 2021-2026 " pour un montant total de 120 000 € et répartis entre les projets « Temple de la Lanterne - Lyon 1er » (50 000 €) et « Murs Peints de la Cité Tony Garnier - Lyon 8ème (70 000 €) - Approbation des conventions d'investissement correspondantes - Direction des Affaires Culturelles

Je vous remercie.

Cette délibération présente une subvention pour notamment le « Temple de la Lanterne » situé dans le 1<sup>er</sup> mais également les « Murs Peints de la Cité Tony Garnier » basés dans le 8<sup>ème</sup>.

Le « Temple de la Lanterne » situé rue Lanterne est un lieu patrimonial d'exception n'appartient pas à la Ville mais qui est un lieu patrimonial du domaine.

C'est dans ce cadre que nous sommes sollicités pour l'attribution d'une subvention qui visera à réparer le toit du temple.

Cela s'inscrit également dans le cadre de la PPI qui avait été votée dans le cadre du projet « Aide aux lieux patrimoniaux d'exception ».

Le toit du temple fuit malgré de multiples réparations qui se sont effectuées par « petits patches » et cela ne suffit plus à présent.

Il est donc décidé de lancer une rénovation complète.

Il s'agit donc d'une subvention de 50 000 € et je précise que nous ne sommes évidemment pas les seuls partenaires à financer les travaux, il y a également :

- la Fondation du patrimoine,
- la Fondation Internationale des Protestants européens,
- la Fondation des Solidarités par Crédit Agricole Centre-Est,
- l'Infirmierie Protestante de Lyon,
- la Fondation Gustav-Adolf-Werk,
- la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il est donc proposé d'accorder cette subvention à hauteur de 50 000 € à ce « Temple de la Lanterne ».

## Procès-Verbal CA - Mercredi 19 Octobre 2022

En l'occurrence, ce temple a une activité sociale vraiment remarquable depuis toujours et il est donc tout à fait pertinent de pouvoir soutenir leur activité.

Je vous propose donc mes chères collègues d'approuver cette subvention de 50 000 € pour le « Temple de la Lanterne ».

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci monsieur Noé FROISSART.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Nous allons donc procéder au vote.

L'avis est favorable. Je vous remercie.

Je vais à présent passer la parole à Malika HADDAD-GROSJEAN concernant les subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées.

### Aînés

**3-4709 -Malika HADDAD-GROSJEAN-** Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux) pour un montant de 21 670 euros - Action Sociale

Je vous remercie.

Ce projet de délibération concerne l'attribution de subventions aux associations venant en aide aux personnes âgées pour un montant de 21 670 €.

Ces associations bénéficiaires sont donc les suivantes :

- « Tiss'âge » dans le cadre d'un projet de lutte contre l'âgisme et la lutte contre l'isolement des personnes âgées basée dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement ;
- Unis cité basée dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement ;
- La Marmite Colbert pour le 1<sup>er</sup> arrondissement ;
- Et bien sûr Les Audacieux dans le cadre de la construction de la Communauté des Audacieux et des Audacieuses.

A l'occasion de ce projet de délibération, je voudrais souligner un nouveau projet qui a été déjà délibéré dans un précédent conseil municipal, il s'agit du projet de la création de la Maison de la diversité qui va voir le jour et qui va pousser de terre dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement.

C'est une résidence qui va accueillir les personnes âgées LGBTI+ et bien sûr d'autres personnes.

Cette résidence seniors des personnes LGBT ne concernera pas uniquement les personnes LGBT bien sûr il y aura aussi d'autres personnes qui pourront être résidentes de cette maison.

C'est donc aussi un projet intergénérationnel et il y aura des chambres, des appartements dédiés aux jeunes étudiants.

Bien sûr ce projet pourra surprendre.

Alors pourquoi une résidence spécifique dédiée ?

Alors je rassure tout le monde et je pense qu'il n'y a pas besoin de convaincre ici, mais en tout cas, ceux qui pourraient nous entendre ce soir ou nous le dire plus tard, il ne s'agit pas d'une résidence communautariste ou communautaire, il s'agit d'une résidence d'inclusion.

Une résidence d'inclusion qui prend en compte une catégorie de la population longtemps discriminée, longtemps reléguée.

Les personnes âgées LGBT+, sont des personnes qui vieillissent seules et isolées.

Pourquoi ? Parce que c'est notre législation, une législation rétrograde, réactionnaire.

Jusqu'en 2012, ces personnes n'avaient pas droit au mariage, n'avaient pas droit à l'adoption et n'avaient pas droit à la procréation.

Les évolutions que nous avons connues depuis 2012, malheureusement ne bénéficient pas aux personnes qui arrivent à l'âge bien avancé.

Je soutiens aussi ce projet et je le salue et je me réjouis encore une fois, que ce soit notre majorité qui le porte, en particulier, notre collègue Alexandre CHEVALIER, Adjoint au Maire de Lyon, en charge du lien intergénérationnel et qualité de vie des aînés.

Et je le soutiens d'autant plus que je le sais attaché, comme moi, aux valeurs de la République et de Fraternité et je sais sa conviction qu'il n'y a pas de communauté en dehors de la communauté des citoyens.

Ce qui fait que nous pouvons vivre ensemble sans discrimination, quel que soit nos appartenances, quel que soit nos origines, nos convictions etc...

Tout simplement ce projet répond donc à une nécessité de lutte contre les discriminations, les violences que subissent les personnes LGBT.

Aujourd'hui encore, il y a encore beaucoup d'intolérances, beaucoup de suicides parmi les personnes LGBT pour cause de solitude, relégation, exclusion, violences.

Pour conclure, dans le cadre de cette délibération en faveur de nos aînés, je vous invite à lui donner un avis favorable.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci madame HADDAD-GROSJEAN pour la description de ce futur projet de création de la Maison de la diversité.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Nous allons donc procéder au vote.

L'avis est favorable. Je vous remercie.

Je vais à présent passer la parole à monsieur David SOUSVESTRE concernant les subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées.

## Santé

4- 3585 - David SOUVESTRE - Approbation et autorisation de signature du Contrat Local de Santé 2022-2027 de Lyon - Direction de l'Ecologie Urbaine

Cher.es collègues,

A Lyon, comme en France, le constat est identique : progresser en matière de santé publique est à la fois nécessaire et urgent.

La santé doit être un projet global, un déterminant de nos politiques publiques et non plus une variable d'ajustement.

C'est l'objectif du Contrat local de santé, le Contrat Local de Santé, que j'ai le plaisir de vous présenter ce soir.

Je souhaite d'abord saluer la méthode utilisée pour élaborer ce Contrat Local de Santé.

Il est le fruit d'une démarche collaborative.

Il a inclus non seulement nos partenaires associatifs et institutionnels, les professionnels de santé et du secteur médico-social, bien évidemment, mais aussi et surtout les habitantes et habitants de notre territoire.

Dans le domaine de la santé, la démocratie, la participation citoyenne ont longtemps été marginale, voire inexistante.

Nous avons décidé, quant à nous, de donner la parole aux Lyonnaises et aux Lyonnais pour la placer aux fondements même de notre contrat local de santé.

Je m'en félicite et tiens à saluer la détermination de Céline de LAURENS, Adjointe au Maire de Lyon déléguée à la santé, qui a fait de la démocratie sanitaire un axe fort de sa politique.

Parmi les 43 actions prévues par ce contrat, je souhaite m'attarder sur celles qui concernent le soutien à l'offre de santé.

Elles tentent d'apporter une réponse au principal problème, l'accès aux soins, que rencontrent Les Lyonnaises et les Lyonnais.

Vous le savez, car je ne cesse de le répéter, Il est de plus en plus compliqué d'obtenir un rendez-vous chez un médecin, généraliste ou spécialiste.

Le 1<sup>er</sup> arrondissement n'est pas épargné !

Par ailleurs, et même si, notre cœur de Ville a de bons indicateurs socio-économiques, ils masquent des poches de précarité bien réelles.

De nombreuses personnes, notamment les plus vulnérables, renoncent aux soins dits de premiers recours.

Dès 2020, nous nous sommes emparés de cette question.

Nous avons ainsi contribué, rappelez-vous, à la création de la toute première maison de santé pluri-professionnelle de notre arrondissement.

Les habitantes et habitants du 1<sup>er</sup> pourront s'y rendre dès le mois prochain et je m'en réjouis.

Cette année, nous œuvrons avec détermination pour en ouvrir une seconde, dans les locaux du Centre Hospitalier du Vinatier, situés rue des Pierres Plantées.

Ce projet est le fruit d'un travail partenarial avec le Vinatier et nous avons pu embarquer avec nous, depuis cet été, 5 nouveaux médecins, que nous allons maintenant accompagner

Comme je l'ai dit, les mesures du Contrat Local de Santé ne concernent pas uniquement le soutien à l'offre de santé.

D'autres actions majeures sont prévues, notamment la poursuite de nos actions de prévention ou encore l'intégration des questions de santé dans l'ensemble de nos politiques, comme l'aménagement urbain, les espaces verts ou encore la mobilité.

Prenons l'exemple de l'activité physique, telle que la marche, la course à pied ou encore la pratique du vélo, une des priorités de ce Contrat Local de Santé.

Nous savons que l'activité physique joue un rôle essentiel dans la prévention des maladies.

Pour l'encourager, il faut créer un environnement favorable à sa pratique.

Le plan piéton de la Métropole de Lyon, la création des voies lyonnaises, la piétonisation de la presqu'île ou encore le retour de la nature en Ville y contribueront fortement.

J'insisterai enfin sur un dernier axe de ce contrat local de santé qui porte sur la qualité de l'air.

Le diagnostic qui a préfiguré ce Contrat Local de Santé révèle que le taux de mortalité par cancer du poumon est supérieur à celui de la France métropolitaine dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, dans le 8<sup>ème</sup> et le 9<sup>ème</sup> arrondissement.

Je n'oserais faire le lien avec l'actualité !

Pour la deuxième fois, l'État est de nouveau condamné par le Conseil d'État à cause du dépassement, à Lyon, Marseille et Paris, des seuils limites de pollution au dioxyde d'azote.

Espérons que cette nouvelle condamnation poussera le Préfet du Rhône à agir !

Avec humilité, la Métropole et la Ville de Lyon s'attèlent à trouver des solutions pour lutter contre la pollution de l'air.

C'est ce à quoi nous nous employons dans notre arrondissement, notamment, je pense à l'École Michel Servet qui est au cœur de nos préoccupations.

Le développement de la Zone à Faibles Émissions, le réaménagement de la rive droite du Rhône ou encore les études menées par SYTRAL Mobilités pour renforcer l'offre de transport sur la ligne Centre Ouest via le tunnel de la Croix-Rousse sont des exemples concrets des actions que nous souhaitons mener.

La Ville de Lyon va, quant à elle, investir 6,7 millions d'euros pour la rénovation de cette école au cours du mandat.

Mais nous ne pouvons agir seuls !

L'Etat doit assumer ses responsabilités.

Il doit réduire le trafic routier dans le tunnel de la Croix-Rousse et y installer des radars tronçons.

Si nous, élus du 1<sup>er</sup>, sommes particulièrement agacés par tant d'inaction, les parents d'élèves, les équipes éducatives de Michel Servet sont, quant à eux, exaspérés.

J'ai encore pu le constater hier soir au Conseil d'école.

L'amélioration de la qualité de l'air est une exigence pour nous toutes et tous, c'est un bien commun que nous devons préserver collectivement.

Il y va de la santé de nos enfants et aussi de leur épanouissement.

En conclusion, vous l'aurez compris, ce Contrat local de santé illustre la volonté de la Ville de Lyon à développer une politique de santé ambitieuse, au bénéfice des Lyonnaises et des Lyonnais, notamment les plus fragiles.

Avec ses nombreux signataires, le Contrat Local de Santé offre à la Ville de Lyon une formidable communauté d'actions pour réussir.

Cette contractualisation annonce de beaux projets et de belles perspectives pour notre arrondissement et notre ville.

Aussi, mes chère.s collègues, vous l'avez compris, je vous invite à émettre un avis favorable à ce projet de délibération et je vous remercie.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci beaucoup pour cette présentation très claire !

Y-a-t-il des questions ou des demandes de prise de parole ?

Je vous propose donc de procéder au vote.

L'avis est favorable à l'unanimité et je vous en remercie.

Je vous redonne la parole, monsieur SOUVESTRE pour la délibération suivante.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 19 Octobre 2022

5- 4625 - David SOUVESTRE - Attribution d'une subvention au Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) - Direction de la Santé

Il s'agit de la suite de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé.

L'exposition de la population aux pollens et aux moisissures constitue un enjeu majeur de santé publique compte tenu du nombre de personnes concernées en France par des allergies plus ou moins graves.

Environ 20 % des enfants à partir de 9 ans et 30 % des adultes sont aujourd'hui touchés par les allergies, soit une personne sur quatre est concernée par le sujet.

Afin de limiter les conséquences de ce phénomène, le Réseau national de surveillance aérobiologique mesure, grâce à un réseau de capteurs, la quantité des moisissures et des pollens qui sont présents dans l'air ambiant.

Il peut ainsi informer les personnes allergiques et les professionnels de santé des dates d'émission et des concentrations de pollens et de moisissures dans l'air.

Ces informations permettent d'adapter les traitements et les comportements et donc de réduire, in fine, les effets néfastes sur la santé comme l'asthme, les rhinites ou encore les conjonctivites.

À Lyon, ce réseau a placé un capteur sur un toit-terrasse à Gerland.

C'est dans ce cadre que la Ville de Lyon accorde une subvention de 4 000 euros à ce réseau, qui assume une véritable mission de service public de surveillance de l'air.

Habituellement, la Ville de Lyon lui apporte, chaque année, une aide de 3 000 euros.

En 2022, elle augmente sa subvention de 1000 euros pour lui permettre d'installer un nouveau capteur supplémentaire sur notre territoire afin d'améliorer la connaissance de ce fléau et donc d'améliorer le bien-être des Lyonnaises et des Lyonnais.

Au regard des enjeux sanitaires que je viens d'évoquer, je vous invite, cher.es collègues, à émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou des demandes de prise de parole ?

Nous allons donc procéder au vote.

L'avis est favorable à l'unanimité et je vous en remercie.

Je vous redonne la parole monsieur David SOUVESTRE pour la 3<sup>ème</sup> délibération.

**6- 4626 - David SOUVESTRE** - Approbation de l'offre de financement de l'ADEME et de la convention de partenariat avec le bureau d'études MEDIECO dans le cadre de l'appel à projets AACT'AIR "Aide à l'action des collectivités territoriales et locales en faveur de l'air" piloté par l'ADEME - Direction de la Santé

Merci beaucoup.

La Ville de Lyon s'est engagée, en signant en octobre 2021 la Charte des Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens, à informer, sensibiliser la population et activer les leviers en sa possession.

Un plan d'actions est en cours d'élaboration et sera présenté au cours du premier trimestre 2023.

La Ville de Lyon souhaite mener une évaluation de l'exposition aux phtalates, reconnus comme perturbateurs endocriniens, dans l'air intérieur de nos crèches.

On les retrouve notamment dans de nombreux articles en PVC : revêtements de sol et de murs, tissus enduits, éléments de motricité, jouets, objets de puériculture.

Autant de produits susceptibles d'être présents dans nos établissements pour jeunes enfants.

Le coût de l'opération, menée en partenariat avec l'ADEME s'élève à 62 936 €.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 19 Octobre 2022

Ce projet de délibération acte ainsi l'aide de l'ADEME à la Ville de Lyon à hauteur de 32 690€ avec une convention de partenariat autour de trois axes :

- sensibilisation des acteurs
- choix des crèches pour l'évaluation avec les méthodes d'analyse des sources potentielles pour chaque établissement
- proposition d'un plan d'actions à l'échelle de la ville.

Je vous propose d'émettre aussi un avis favorable.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci beaucoup monsieur SOUVESTRE.

Y-a-t-il des questions ou des demandes de prise de parole ?

Nous allons donc procéder au vote.

L'avis est favorable à l'unanimité et je vous en remercie.

Je vais à présent donner la parole à madame Malika HADDAD-GROSJEAN pour nous présenter le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

### **Egalité Femmes-Hommes**

**7-4753-MalikaHADDAD-GROSJEAN**- 7e Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2021 - Mission égalité et hospitalité -

Merci. Ce projet de délibération est relatif à la présentation du 7<sup>ème</sup> rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en 2021.

Avant de le présenter, il convient de rappeler que la production de ce rapport répond à une obligation légale encadrée par deux textes de Loi.

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes qui impose aux collectivités de plus de 20 000 habitants de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement au débat sur le projet de budget.

Ensuite, le décret du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes qui apportent des précisions sur le contenu des rapports et modifier ainsi le Code Général des Collectivités Territoriales.

En 2021 et pour répondre à cette obligation légale, quelle politique de ressources humaines de la Ville de Lyon en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ?

En matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, on réalise une avancée majeure pour réduire d'abord l'écart de rémunération.

En décembre 2021, rappelons-nous le Conseil Municipal a délibéré pour faire évoluer le régime indemnitaire des agents et des agents consacrant ainsi une enveloppe de 3,2 milliards d'euros.

Cette enveloppe passera à 3,8 milliards d'euros sur une année pleine.

Ce nouveau cadre indemnitaire permet de revaloriser en particulier les indemnités des filières les plus féminisées, sociales, médico-sociales, administratives et culturelles.

Elle permettra aussi de résorber les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes en défaveur de ces dernières.

L'écart observé en 2020 était de 12,9 %.

A ce jour, nous n'avons pas assez de recul dans ce rapport pour évaluer l'impact de cette revalorisation.

Ce qui ne manquera pas d'être observé, analysé au prochain rapport, c'est-à-dire en 2022.

Ensuite, la préoccupation d'une conciliation de parentalité et temps de travail avec une vigilance accrue sur les ruptures de carrière susceptibles de ralentir la promotion professionnelle et d'affecter les conditions de départ à la retraite des femmes.

La prévention et le traitement des violences sexistes et sexuelles, le harcèlement sexuel et le harcèlement de rue.

Ensuite, l'intervention sur la précarité des agents dont l'un des facteurs est la monoparentalité et l'usure professionnelle, moins reconnues dans les métiers et filières les plus féminisées.

Il convient de souligner par ailleurs la prise en compte de l'enjeu de l'égalité femmes-hommes dans la politique de soutien financier aux structures et acteurs culturels dans le cadre du fond d'urgence de 2020.

Une analyse genrée a sous tendu ces soutiens.

Par ailleurs, une attention toute particulière est donnée pour permettre la visibilité des actrices de la culture, s'agissant notamment des événements organisés par la Ville de Lyon, comme le Festival « Tout l'monde dehors » pour ne citer que celui-ci, soit en termes de programmation ou en termes de thématiques abordées.

La Ville de Lyon s'attache à l'Education et la sensibilisation dès le jeune âge, à la mixité, à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Cet axe constitue un enjeu majeur de notre projet politique.

Pour donner quelques exemples, je citerai le projet du DIMA qui propose des formations aux équipes périscolaires et je me tourne vers ma collègue, sur les jeux libres dans les cours d'école intégrant justement la question du genre.

Ou encore le déploiement des conseils d'arrondissement des enfants dans le 3<sup>ème</sup> et le 5<sup>ème</sup> arrondissement, début d'un déploiement dans tous les arrondissements de ces conseils dont le 1<sup>er</sup> arrondissement a été le pionnier !

## Procès-Verbal CA - Mercredi 19 Octobre 2022

Conseil d'arrondissement des enfants mis en place par la précédente équipe du 1<sup>er</sup> arrondissement mené par Nathalie PERRIN-GILBERT et conduit par ma collègue, Fatima BERRACHED.

La visibilité des femmes réelle et symbolique dans l'espace public reste un combat et un objectif.

C'est ainsi que notre politique se déploie notamment par la dénomination féminine des rues et des places.

A ce titre, le 1<sup>er</sup> arrondissement occupe une place de choix.

En effet, une concertation habitant a été organisée par nos soins pour dénommer trois lieux.

Trois femmes d'exception ont été choisies par les habitant.es :

- Marsha P. Johnson,
- Solitude,
- Marie Marvingt.

Je ne reviendrai pas sur la biographie de ces femmes, nous en avons longuement parlé à plusieurs reprises ici !

En tout cas, des femmes qui ont marqué l'histoire de l'humanité par leur combat pour la liberté, l'émancipation contre l'esclavage et les discriminations.

Les violences faites aux femmes demeurent une préoccupation majeure.

Aussi, le soutien de la Ville se maintient pour les associations féministes.

En termes de soutien financier, 16 associations ont bénéficié en 2021 de 107 000 € de subventions.

Un chiffre qui reste de mon point de vue modeste et interrogeant.

En 2020, plus de 120 000 € ont été attribués en soutien au projet aux fonctionnements des associations locales agissant pour les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes.

Cette baisse m'interroge.

Je ne voudrais pas tout de même conclure sur ce bémol et je souhaite insister sur les projets réalisés en matière notamment de lutte contre les violences sexistes et sexuelles avec la création de trois postes d'intervenants sociaux dans les commissariats afin d'assurer les permanences d'accueil, d'écoute et de prise en compte de la parole des femmes ; et bien sûr les permanences d'accueil en mairie d'arrondissement.

Alors beaucoup de choses ont été faites mais je ne peux pas tout citer ici.

Donc ce rapport sera accessible pour le coup dès son approbation au prochain Conseil Municipal.

Donc pour toutes les personnes qui souhaitent le documenter et prendre connaissance de toutes les actions mises en place.

Avant de vous inviter, chères collègues, à prendre acte de ce rapport, je voudrais m'arrêter un seul instant.

La visibilité des femmes, c'est la présence du corps de ces femmes dans l'espace public ; c'est la présence à l'autre, c'est-à-dire son alter ego masculin.

Bien sûr, dans nos sociétés occidentales, nous enregistrons des avancées notables, sociables, économiques et juridiques.

Sur le juridique, la déconstruction Loi par Loi du Code de Napoléon de 1804 a permis de réaliser des progrès extraordinaires en termes de droit formel.

Dans la réalité, il y a beaucoup de progrès à accomplir.

Mais aujourd'hui, ce n'est pas de nous que j'ai envie de parler, le rapport que je viens de présenter en parle déjà assez.

Je voudrais parler des autres femmes, qui elles, n'ont pas eu la chance de connaître ces progrès malgré leurs combats et malgré leurs luttes.

Ce sont des autres femmes dont j'ai envie de parler et auxquelles j'ai envie que tous ensemble on ait une pensée.

Quand j'ai présenté ce rapport, même si j'ai mis quelques bémols, je sais que nous avons avancé et que nous allons avancer.

J'ai confiance en notre capacité à mener vers le progrès social et je suis heureuse !

Mais ce bonheur n'est pas total.

Alain écrivait : « Le bonheur est collectif », donc on ne peut pas être heureux individuellement.

Et ce bonheur est entamé chaque fois qu'une femme est assassinée, violée, atteinte dans son intégrité.

Entamé aujourd'hui par le sort subi par les femmes iraniennes.

Des femmes iraniennes dont le corps est un sujet et un objet politique.

Leur présence dans l'espace public constitue un problème et un enjeu de domination, de pouvoir, de pouvoir dans la société iranienne, mais aussi de pouvoir au niveau géopolitique.

Ces régimes obscurantistes, ces régimes réactionnaires et ultraconservateurs mènent une politique mais aussi une politique internationale en mettant en avant leur obsession et leur domination sur les femmes et sur leur corps.

Les femmes iraniennes n'ont pas intérêt à montrer une mèche de cheveu !

On sait qu'une mèche de cheveu, on sait que le bout, ne serait-ce qu'un bout du corps, s'il apparaît dans l'espace public et bien les expose au risque, pas uniquement de la prison, pas uniquement de la lapidation mais de la mort.

Et c'est à cette pensée que j'ai envie de vous inviter et je sais que vous l'avez déjà fait, je n'ai pas envie de faire du spectacle, car j'aurais pu prendre une paire de ciseau et couper une mèche de cheveu, mais je voudrais que l'on pense à Elles et je voudrais que l'on mène des actions pour les soutenir.

Alors ce sera sans doute symbolique mais au moins, qu'elles sachent qu'elles ne sont pas seules et que dans le monde, en France, à Lyon, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, que certainement ces femmes ne connaissent pas, et bien on pense à Elles, et on est solidaires.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci beaucoup madame Malika HADDAD-GROSJEAN.

Je pense qu'ici, (*applaudissements*) on soutient évidemment ce combat pour l'émancipation de toutes les femmes et on a tous une pensée pour tout ce qui se passe ailleurs et on mesure aussi la chance que l'on a ici, même si tout n'est pas parfait.

C'est difficile d'enchaîner là-dessus mais est-ce quelqu'un a des questions ou des demandes d'intervention ?

**Malika HADDAD-GROSJEAN**

Je vous demande pardon madame la première adjointe, je crois que j'ai provoqué quelques émotions avec ce que j'ai dit sur les femmes iraniennes.

Pour ce rapport, nous prenons juste acte et il n'y aura pas de vote.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci. Effectivement, j'ai peut-être été un peu déstabilisée !

Nous prenons donc acte du rapport et nous allons donc maintenant passer au projet de délibération suivante que je vais présenter, en l'absence de mon co-élu, monsieur Sylvain GODINOT, concernant le soutien aux athlètes de haut niveau.

### **Sport**

**8- 4680 - Mathilde CORTINOVIS - Lyon - Paris 2024 - Milan Cortina 2026 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions - Direction des Sports**

La Ville de Lyon souhaite accompagner les athlètes de haut niveau issus-es d'associations sportives implantées sur notre territoire dans leur préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

Par leur engagement et leurs performances, ces sportifs-tives assurent la promotion de leurs disciplines sportives et en permettent le développement.

Dans deux ans, la France accueillera à Paris les Jeux olympiques d'été, du 26 juillet au 15 août, et les Jeux paralympiques du 28 août au 8 septembre.

Vingt-huit sportives et sportifs, listé-es haut niveau par le Ministère des Sports après avis des fédérations, parmi lesquels sept athlètes handisport et deux guides d'athlètes déficients visuels, se sont d'ores et déjà engagé.es dans la préparation des échéances olympiques.

Pour la première fois, la Ville de Lyon souhaite apporter son soutien aux guides des athlètes déficients visuels.

Actuellement, les guides ne bénéficient pas des mêmes dispositifs de soutien que les athlètes, alors même qu'ils sont un rouage indispensable de la pratique handisport et qu'ils sont inscrits sur la liste de haut niveau handisport, dès lors que l'athlète qu'ils accompagnent en compétition a le statut « Relève ».

La Ville souhaite, notamment au travers de cette délibération, récompenser l'investissement et les qualités tant sportives qu'humaines de Farah Clerc et Juliette Cinato.

Je vous prie donc de donner un avis favorable à ces subventions, d'un montant total de 135 200 €.

Y-a-t-il des questions ou des demandes de prise de parole ?

Je vous propose donc de procéder au vote.

L'avis est favorable à l'unanimité et je vous en remercie.

Mesdames, Messieurs, je vais endosser à présent ma casquette d'élue à la condition animale pour vous soumettre le projet de délibération suivant concernant l'Attribution de subventions pour la protection animale.

### Transition écologique

9- 4624 - Mathilde CORTINOVIS - Attributions de subventions pour la protection animale -  
Direction de la Santé

Dans le cadre de ses missions et des obligations réglementaires, la Ville de Lyon intervient en matière de santé animale, par l'intermédiaire de la Direction de La Santé, acteur de Santé globale.

Pour l'aider dans cette tâche, des associations interviennent et assurent des missions spécifiques, et permettent à la collectivité d'obtenir des données nécessaires à la mise en place de politiques publiques de santé mais également sont des relais de l'action publique auprès de la population. 2 associations sollicitent des subventions pour accomplir leur mission: la Société Protectrice des Animaux et Les Chats de Loyasse.

Le Dispensaire de la Société Protectrice des Animaux, installé dans le 3ème arrondissement, est ouvert aux personnes disposant de faibles ressources pour assurer les soins et la surveillance sanitaire de leurs animaux de compagnie. Les animaux sont soignés gratuitement et une participation financière aux frais de fonctionnement est laissée à la libre appréciation de leurs propriétaires dont une majorité habite la ville de Lyon.

La présence animale est souvent un des éléments essentiels dans la vie de ces personnes défavorisées, en grande précarité pour certaines, et leur apporte un réconfort psychologique. Ces animaux leur permettent également de rester socialisées.

En outre, cette association participe à la réinsertion sociale de personnes lyonnaises en chômage de longue durée en leur proposant des contrats de travail au sein de ses structures de soins.

De plus, depuis plus d'un an, une expérimentation a lieu sur le territoire de Lyon, en partenariat avec la Direction de la Santé, la SPA et l'association « les Chats de Loyasse », pour faire procéder, à la capture, à la stérilisation et à l'identification des chats, puis à leur relâche sur site. Les chats ainsi pris en charge sont laissés en liberté mais identifiés avec soit le Maire de Lyon, soit les associations partenaires en tant que propriétaire, ce qui permet de garantir leur suivi sanitaire et également de leur conférer ce statut de « Chat libre »

Cette expérimentation permet à la Ville de Lyon de remplir son obligation de gestion des populations félines, et cette méthode a fait la preuve de son efficacité dans la maîtrise de la prolifération des populations (à titre indicatif un couple de chats non stérilisés peut théoriquement engendrer une descendance de plusieurs milliers d'individus en quelques années).

Ces associations de protection animale jouent un rôle invisible, et pourtant crucial, pour soigner et préserver les animaux errants, abandonnés ou défavorisés dans la ville de Lyon.

C'est pour cette raison que je vous propose, Mesdames et Messieurs, de donner un avis favorable pour l'adoption de ces subventions, pour un montant total de 13 500 euros.

Y-a-t-il des questions ou des demandes de prise de parole ?

Nous allons à présent procéder au vote.

L'avis est donc favorable et je vous remercie.

Je vais à présent passer la parole à Noé FROISSART pour parler trottinettes.

### **Mobilités**

**10- 4631-Noé FROISSART-** Modification du montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les activités de location de trottinettes en libre-service sans station sur le territoire de la Ville de Lyon - Direction de la Mobilité Urbaine

Tout à fait, je prends le relais de mon collègue, Jean-Christian MORIN pour parler des trottinettes électriques.

La trottinette électrique a l'avantage que c'est un instrument relativement léger qui permet d'utiliser peu d'énergie pour se déplacer.

A ce titre là, ça mérite d'essayer de développer cela au mieux.

On se rappelle qu'en 2020, et cela commençait à émerger en 2018, la situation était complètement anarchique car les trottinettes étaient de partout et notamment sur les trottoirs et cela était extrêmement dangereux pour les piétons.

Aujourd'hui, ce n'est pas parfait mais c'est mieux !

Parmi les principales inspections qui avaient été prises, on avait fait les emplacements dédiés particulièrement en centre-ville et ici on est très concerné dans le 1<sup>er</sup>.

On a réduit à seulement deux opérateurs le nombre d'opérateurs sur la Ville.

Cela a permis d'améliorer significativement la situation mais il y a encore beaucoup d'usage des trottinettes mais elles sont par contre moins mal garées et sont moins gênantes et les choses s'améliorent.

L'idée c'est de continuer à aller dans le bon sens parce qu'accessoirement, la trottinette s'est quand même largement implantée à Lyon et l'on peut en penser ce que l'on veut.

Aujourd'hui, c'est quand même 1 % des déplacements qui sont réalisés sur la commune en trottinette, ce qui représente quand même quelque dizaines de milliers de déplacements.

Aujourd'hui les entreprises qui gèrent ces équipements se sont structurées.

Il y a donc moins risque de voir des trottinettes abandonnées de partout.

La délibération aujourd'hui porte sur la redevance versée par ces entreprises pour les trottinettes qu'elles stockent sur la voirie.

Initialement, les entreprises versaient 30 € par trottinette ou 45 € selon le nombre réparti sur la Ville.

La délibération vise à augmenter cette redevance et à passer à 60 € par an et par trottinette.

Donc on double ou on augmente de 33 % selon le nombre la redevance versée par trottinette à la Ville de Lyon.

Etant donné que ces entreprises deviennent rentables, donc on ne va pas se priver et accessoirement d'être cohérent avec les autres modes de déplacement, notamment l'autopartage qui doit également verser une redevance de 240 € par véhicule.

Du coup, l'objectif de la délibération c'est cette redevance et ce n'est pas l'objet de la délibération mais je voudrais souligner deux ou trois points.

Pour aller beaucoup plus loin, il y a un enjeu de sécurité.

On sait le risque que représentent ces trottinettes pour notamment les usagers de ces trottinettes mais également pour le reste des personnes.

Donc de gros efforts sont faits sur la sensibilisation et l'information.

Il y a également des efforts qui sont faits sur la durabilité de l'engin, sur l'accessibilité des services et enfin sur l'intermodalité, il faut bien que les trottinettes remplacent les voitures plutôt qu'autre chose.

Ce n'était pas l'objet de la délibération mais je tenais à vous en parler.

Pour en revenir sur la délibération, il s'agit de la redevance d'occupation du domaine public qui passe à 60 € par an et par trottinette.

Je vous propose donc mes chères collègues d'approuver cette évolution.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci monsieur Noé FROISSART.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose donc de procéder au vote.

L'avis est favorable à l'unanimité et je vous remercie.

Je vous redonne ensuite la parole pour continuer à parler mobilité.

**11- 4552 - Noé FROISSART** - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 866,50 euros au SYTRAL, dans le cadre de la convention conclue entre la Ville de Lyon et le SYTRAL et relative aux conditions de fonctionnement et de financement des navettes locales de transport public sur le territoire de la Ville - Direction de la Mobilité Urbaine

Je parle toujours à la place de mon collègue, Jean-Christian MORIN.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 19 Octobre 2022

On parle ici de navettes, les navettes du SYTRAL et notamment les S12 qui desservent les quartiers des pentes de la Croix Rousee et S10 pour le quartier de Saint Rambert.

C'est une délibération qui revient chaque année.

L'idée est que ces navettes qui dépendent du SYTRAL ne sont pas rentables.

Pour autant, il est essentiel pour les usagers et pour l'arrondissement qu'elles continuent à prospérer.

Cela va complètement dans le sens de notre politique de mobilités et la Ville de Lyon vient par cette délibération abonder au budget du SYTRAL.

C'est une délibération qui est revenue à peu près depuis vingt ans et je vous propose de faire comme ces vingt dernières années continuer de prendre en charge 50 % du déficit d'exploitation et le SYTRAL prendra en charge les 50 % restant car c'est aussi cela le service public.

Si cela vous convient, je vous propose de voter favorablement pour cette délibération, ce qui représente un total de 70 866,50 € que prendra en charge la Ville de Lyon, soit 35 256 € pour la S10 et 35 610,50 € pour la S12.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci pour cette présentation pédagogique.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Oui, madame Malika HADDAD-GROSJEAN

**Malika HADDAD-GROSJEAN**

Juste un petit complément, c'est surtout que la navette S12 est empruntée surtout par nos seniors.

Donc c'est un soutien considérable envers nos seniors.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Je vous propose donc de procéder au vote.

L'avis est favorable à l'unanimité et je vous remercie.

Nous allons à présent parler Education et Petite enfance et je vais donc passer la parole à Fatima BERRACHED.

### **Education - Petite enfance**

**12-4738 - Fatima BERRACHED** - Adoption et renouvellement de conventions cadre, mixte, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Approbation des conventions et autorisation de signature - Direction de la Petite Enfance

Chèr.es. collègues,

Avant de vous présenter le rapport n°4738 qui concerne l'adoption et le renouvellement de conventions cadre d'occupation temporaire, je voudrais profiter de cette intervention pour des remerciements.

En effet, je souhaite remercier Madame Claire Topenot, actuelle directrice de l'enfance, qui quittera ses fonctions dans les prochaines semaines.

Il est assez rare de remercier une directrice ou directeur mais je tenais à le faire.

Je souhaite lui renouveler mes remerciements pour l'engagement pris pendant ces 11 années à la direction de l'enfance auprès des équipes, auprès des professionnelles des équipements municipaux et associatifs de la petite-enfance.

La remercier aussi pour son engagement pour le service public, pour la défense aussi de la Qualité du service-public.

Et enfin la remercier pour la dynamique qu'elle a accompagnée depuis le début de notre mandat avec les projets porteurs pour la petite-enfance.

Pour revenir au présent rapport, celui-ci est présenté régulièrement en séance de notre conseil et concerne les conventions qui lient la ville de Lyon aux équipements de la petite-enfance.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 19 Octobre 2022

Pour cette période 2022 sont concernées :

- La crèche Chardonnet pour une convention de contrat de sous mise à disposition ;
- Le relais Petite enfance « Les P'tits Soyeux » pour une convention cadre et une convention d'occupation temporaire ;
- La ludothèque « Croc' aux jeux » pour une convention cadre et une convention d'occupation temporaire également.

Pour permettre aux équipements de la Petite enfance d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions, je vous invite à donner à un avis favorable.

Je vous remercie

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose donc de passer au vote.

L'avis est favorable à l'unanimité.

Pour la prochaine délibération, nous allons parler de végétalisation et j'en suis ravie !

Je vous redonne donc la parole madame BERRACHED.

**13- 4765 - Fatima BERRACHED** - Attribution d'une offre de concours d'un montant de 116 500 euros en faveur de Grand Lyon Habitat, propriétaire des locaux sis 11-13 Montée de la Grande-Côte à Lyon 1er, pour la végétalisation de l'espace extérieur des locaux actuellement occupés par l'Etablissement d'accueil du jeune enfant Kindertreff - Approbation et autorisation de signature de la convention - Direction de la Petite Enfance

Chèr.es. collègues,

Une précédente délibération a été présentée sur la même attribution mais le projet n'a pu aboutir, comme souhaité.

Pour rappel, le projet a pour principal objectif la requalification de la cour, avec un axe fort de végétalisation et de « débitumisation » de l'ensemble pour l'espace extérieur de la crèche Kindertreff.

La création d'un espace naturel pédagogique faisant la part belle aux revêtements naturels est également prévue.

Ce projet dépend d'un co-financement entre la Ville Lyon, Grand-Lyon Habitat, propriétaire des lieux ainsi que la crèche.

Pendant la phase de travaux, l'équipement ne sera pas fermé et l'association devrait louer à ses frais un parc public pour mener pendant un temps une crèche en plein-air.

Ce qui répond pleinement aux objectifs portés par la Ville.

Je profite de ce rapport pour remercier, et féliciter toute l'équipe de la crèche Kindertreff qui s'est engagée pour ce projet : les parents et les professionnelles.

Avec l'équipement municipal, la crèche Raymond, il s'agira du 2ème équipement petite-enfance de notre arrondissement, dont l'extérieur sera végétalisé, et nous pouvons nous en féliciter.

Je vous invite donc à donner un avis favorable. Merci.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci pour cette présentation du projet de délibération.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de procéder au vote.

L'avis est donc favorable à l'unanimité et je vous en remercie.

Je vous redonne la parole madame Fatima BERRACHED pour parler du projet éducatif lyonnais.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 19 Octobre 2022

**14- 4632 - Fatima BERRACHED** - Projet éducatif lyonnais 2021-2026 Temps scolaire, périscolaire et extrascolaire - Année scolaire 2022-2023 : attributions, ajustements et compléments de subventions - Direction de l'Éducation

Chèr.es. collègues,

Le présent rapport concerne les nouvelles attributions ou annulations de financements des projets sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

En préambule, je souhaite revenir un instant sur deux actions qui se sont déroulées sur les précédentes semaines et qui concerne le projet éducatif de la Ville.

Tout d'abord, le samedi 8 octobre a eu lieu, malgré la pluie, la fête des LAP, les Lieux Accueils Parents du 1<sup>er</sup> arrondissement, évènement organisé par les animatrices de ces lieux de l'arrondissement.

L'objectif était de valoriser tout le travail de lien qu'elles mettent en place entre les écoles et les parents.

Je voudrais donc une nouvelle fois remercier, Claire, Judicaël, et Leila pour leur engagement auprès des familles, remercier également Sarah Gudek, directrice la maternelle Doisneau qui a pu accueillir, du fait de la pluie, les animations dans son école.

Ce fût un beau moment festif fortement apprécié par les parents et les enfants.

Je souhaite, également, revenir également sur le Conseil Educatif d'Arrondissement qui a été officiellement installé le mardi 11 octobre pour le 1<sup>er</sup> arrondissement.

Il s'inscrit dans les instances de suivi du nouveau projet éducatif adopté fin 2021.

Le Conseil a réuni la plupart des acteurs éducatifs de l'arrondissement et va nourrir les réflexions et projets du projet éducatif de la ville.

Je voudrais également remercier les acteurs et actrices éducatifs pour leur présence et leur implication sur ce temps de travail qui va permettre de définir des axes de travail pour les prochains mois.

Groupes de travail dans lesquels, ils et elles auront toutes leur place pour mener des projets, mettre en place des actions pour l'accompagnement de tous les enfants.

Pour en revenir au présent rapport, il permet donc l'attribution de nouveau financement pour les projets des équipes.

Sur le temps scolaire, cela concerne différentes thématiques dont l'Education à la citoyenneté, à la santé et soutien à la parentalité, à l'Education artistique et culturelle, et enfin l'Education à la transition écologique avec une forte action concernant « la classe dehors » qui sera accompagnée par CANOPE via une convention concernée par le présent rapport d'ailleurs.

Je ne souhaite pas vous donner une suite de chiffres, mais le présent rapport propose ainsi une participation financière, d'un montant de 692 €, pour la fête des LAP que j'évoquais en début de mon intervention ou encore une action qui concerne tous les arrondissements, avec l'Unicef sur les droits de l'enfant pour un montant de 500,00 €.

Pour en revenir à l'éducation à la citoyenneté, j'en profite, je rappelle que des campagnes quasi « électorales » sont en cours dans l'ensemble des écoles de l'arrondissement pour les élections de la nouvelle promotion du Conseil d'Arrondissement des Enfants qui auront lieu à partir du 7 novembre.

Je vous invite d'ailleurs à noter la date du mercredi 16 novembre après-midi pour la mise en place de la nouvelle promotion.

Pour en revenir au présent rapport, et pour permettre aux équipes pédagogiques des écoles et accueil de loisir de mener leurs projets, je vous invite à donner un avis favorable. Merci.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci Fatima BERRACHED, nous avons hâte de rencontrer cette nouvelle promotion du CAE.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de procéder au vote.

L'avis est donc favorable à l'unanimité et je vous en remercie.

Nous allons à présent quitter l'enfance pour passer à la culture et donc je donne la parole à monsieur Yves BEN ITAH pour nous présenter la prochaine délibération.

### Culture

**15- 4373 - Yves BEN ITAH** - Approbation d'une convention de subvention d'un montant maximum de 3 millions d'euros entre la Ville de Lyon et l'Opéra national de Lyon et d'une convention de mise à disposition des personnels de la Ville de Lyon à l'Opéra national de Lyon - Direction des Affaires Culturelles

Merci madame la première adjointe.

Il s'agit d'une délibération qui concerne l'Approbation d'une convention de subvention d'un montant maximum de 3 millions d'euros entre la Ville de Lyon et l'Opéra national de Lyon et d'une convention de mise à disposition des personnels de la Ville de Lyon à l'Opéra national de Lyon.

Cette délibération est assez complexe et effectivement nous n'avons tous les tenants et aboutissants mais néanmoins je fais confiance aux agents de la mairie centrale.

Je vais vous lire quelques parties de cette délibération qui peut être vous éclaireront sur sa teneur :

« L'Opéra national de Lyon bénéficie depuis le premier janvier 1996 du label d'Opéra national accordé par le ministère de la Culture et de la Communication.

Par convention du 24 janvier 2019, l'Etat (Ministère de la culture), la Ville de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon ont défini pour une période de quatre ans, à compter du 1er janvier 2019, les objectifs et les moyens de l'établissement, qu'il vous sera proposé de prolonger jusqu'au 31 décembre 2024 dans le cadre d'une autre délibération présentée au Conseil municipal du 15 décembre prochain.

La Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a rendu public son rapport portant sur la gestion de l'association pour les années 2010 à 2019 le 22 novembre 2021.

Ce rapport vous a été présenté en commission culture, Démocratie locale, Politique de la Ville et Vie étudiante du 12 avril dernier.

La Chambre régionale des comptes a noté trois axes à améliorer :

- La gouvernance,
- la mise à disposition du personnel de la Ville de Lyon,
- et la politique d'achat de l'association Opéra.

Afin de mettre en application les recommandations de la Chambre régionale des comptes s'agissant des agents fonctionnaires de la Ville de Lyon remplissant leurs fonctions auprès de l'association Opéra National de Lyon, une nouvelle convention de mise à disposition de ces personnels a été établie, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Cette mise à disposition, qui concerne 81 postes, fera l'objet d'un remboursement par l'association Opéra National de Lyon à la Ville de Lyon à partir de l'année 2022. (...)

L'Opéra National de Lyon rembourse à la Ville de Lyon la rémunération des fonctionnaires mis à disposition, les cotisations et contributions y afférentes et les avantages des agents correspondant à 100 % de leur temps de mise à disposition.

Afin de permettre à l'Opéra de faire face à cette dépense de fonctionnement supplémentaire impactant son financement global, il vous est proposé de verser une subvention complémentaire d'un montant maximum de 3 000 000 €.

Pour rappel, la Ville de Lyon a versé une subvention individualisée d'un montant de 7 000 000 €, par délibération n° 2022/1419 approuvée au Conseil municipal du 27 janvier 2022. (...) »

Mes chères collègues, je vous demande d'approuver cette délibération.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci monsieur BEN ITAH pour cette présentation.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose donc de procéder au vote.

L'avis est favorable à l'unanimité et je vous remercie.

Je vous redonne la parole monsieur Yves BEN ITAH pour parler des grilles tarifaires et des conditions générales de vente des musées de la Ville de Lyon et de certaines gratuités.

**16- 4220 - Yves BEN ITAH** - Approbation des nouvelles grilles tarifaires et conditions générales de vente, conditions d'entrées et de visites dans les musées de la Ville de Lyon et impact sur certaines gratuités de la Bibliothèque municipale - Direction des Affaires Culturelles

Oui merci.

C'est une délibération à laquelle j'adhère !

Cette approbation concerne effectivement l'acceptation des nouvelles grilles tarifaires et des conditions générales de vente des conditions d'entrées et de visites dans les musées de la Ville de Lyon et impact sur certaines gratuités de la Bibliothèque municipale.

- Il s'agit d'actualisation de tarifs d'activités pour les individuels (visite animée, spectacles, anniversaire) : il est procédé à une simplification des types d'activités proposées par les musées qui peuvent être associées entre elles pour correspondre aux offres des établissements ;
- Cette délibération prévoit également la gratuité pour les réfugiés afin de permettre à toutes les personnes relevant d'un statut de réfugié d'accéder aux musées et à la Bibliothèque municipale même s'ils n'ont pas encore effectué toutes les démarches administratives ;

- La gratuité d'entrée et d'activité pour les groupes nommés « champs sociaux » ou « accessibilité », c'est-à-dire les publics les plus éloignés de la culture.

Je me félicite de cette délibération et chère.s collègues, je vous invite à voter positivement.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci monsieur BEN ITAH pour cette présentation pour plus d'accessibilité et d'activités dans la culture à la Ville de Lyon

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Madame Fatima BERRACHED, je vous laisse la parole.

**Madame Fatima BERRACHED**

Il s'agira d'une explication de vote.

Chère.s collègues,

Au vue de la situation sociale que nous vivons actuellement, et je ne m'étendrais pas sur le sujet, Mathilde CORTINOVIS est d'ailleurs revenue sur cette situation dans son intervention mais dans ce contexte, c'est rarement la culture et les loisirs qui restent le poste prioritaire de dépenses.

Et à quelques jours des congés d'automne, nous savons que peu de familles ou d'enfants partiront en vacances.

Dans cette nouvelle grille tarifaire, des gratuités sont mises en place et nous pouvons nous en féliciter, comme pour les réfugiés.

Mais peut-être faut-il aller encore plus loin en rendant l'accès des expositions permanentes gratuites, à toutes et tous, comme les musées nationaux de Londres avec une communication et un accompagnement approprié pour que toutes les familles puissent en bénéficier.

J'avoue avoir hésité, mais je m'abstiendrai sur le présent rapport.

Je vous remercie.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 19 Octobre 2022

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci madame BERRACHED.

Y-a-t-il d'autres questions ou demandes d'intervention ?

Je vous propose donc de procéder au vote.

POUR : 13 (*Yasmine BOUAGGA, Mathilde CORTINOVIS, Jean-Christian MORIN, Malika HADDAD-GROSJEAN, Bertrand PIINOTEAU, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Noé FROISSART, Benoît SCIBERRAS, Lucie PERRIN*)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (*Fatima BERRACHED*)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

**AVIS FAVORABLE**

L'avis est donc favorable, je vous remercie.

Je vais redonner la parole à Yves BEN ITAH pour parler de la programmation de la fête des lumières.

Je ferai juste une petite alerte sur le fait que le programme est encore secret pour quelques jours !

Je ne vais donc pas dévoiler le contenu de la programmation.

**17- 4763 - Yves BEN ITAH** - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2022 - Approbation de conventions - Direction des Evénements et Animation

Il s'agit dans cette délibération d'attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2022.

Effectivement, dans cette délibération, un certain nombre de projets sont listés et je me garderai bien de les nommer !

Bien que dans l'un des projets, nous avons un artiste bien connu et qui a présenté régulièrement des œuvres notamment dans l'amphithéâtre des trois Gaules et que nous allons retrouver sur la Place des Célestins.

Je vous invite donc à aller voir son travail comme le travail de tous les autres artistes qui vont enchanter notre Ville pendant les quatre jours de la fête des lumières.

Mise à part cela, je n'ai pas grand-chose à dire puisque l'on est dans la continuité de cette belle manifestation et je vous invite à aller voir les propositions de ces artistes et je vous invite évidemment à donner un avis favorable pour les subventions à ces structures et artistes.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci beaucoup.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose donc de passer au vote.

L'avis est donc favorable à l'unanimité et je vous en remercie.

Je vais à présent donner la parole à mon collègue Bertrand PINOTEAU pour nous parler des fêtes de fin d'année et des illuminations, non pas de Noël mais des commerces.

### **Commerces**

- 18- 4739 - Bertrand PINOTEAU** - Fêtes de fin d'année - Illuminations 2022 : attributions de subventions d'un montant total de 161 486 euros aux associations de commerçants - Approbation de conventions
- Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Merci madame la première adjointe.

Chèr.es collègues, cette délibération récurrente concerne l'attribution de subventions à des associations de commerçants, dans le cadre des illuminations et animations à l'occasion des fêtes de fin d'année, prévues cette année du 25 novembre au 8 janvier.

Le principe habituel est de subventionner à hauteur de 50 % les actions effectives des associations de commerçants.

Une exception avait été consentie, vous vous en souvenez, l'an passé compte tenu des difficultés rencontrées par plusieurs associations de commerçants, du fait de la crise sanitaire, la participation de la Ville avait été portée à 60 %, exceptionnellement.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 19 Octobre 2022

Il est donc proposé pour 2022 de revenir aux 50 % de participation de la Ville, avec un montant maximum de participation maintenu à 20 000 € par action.

Les acteurs du 1<sup>er</sup> arrondissement concernés par ces subventions sont :

- l'association Vitrine des pentes, pour un petit montant de 1 150 € ;
- et l'association My Presqu'île – *qui, comme je le dis à chaque conseil, bien que basée dans le 1<sup>er</sup> figure toujours dans cette délibération au titre du 2<sup>ème</sup> arrondissement* – pour un montant total de 50 900 €.

My Presqu'île qui centralise, comme l'année passée et c'était une première l'an dernier, l'organisation pour l'ensemble des associations de la Presqu'île.

A noter que l'action menée par l'association Vitrine des pentes, dont on parle souvent ici, qui a fait pour la première fois une demande de subvention, concerne des illuminations de... vitrines justement et non de rues.

Le total de subventions pour la Ville ressort ainsi à environ 161 500 € contre 204 000 € en 2021, et 141 500 € en 2020.

Ces fluctuations sont dues pour 2021 en partie au relèvement à 60 % évoqué ci-avant, et plus généralement au degré de mobilisation des associations.

La sobriété s'appliquera bien entendu à cette période d'illuminations, que la Ville a décidé de maintenir malgré tout : une réduction d'une semaine sur la période globale et d'une heure par jour en moins puisque les illuminations s'arrêteront à 23h et cela conduit mathématiquement à une baisse de 26 % des périodes de consommation électrique.

J'en profite par ailleurs pour vous confirmer, puisque nous avons évoqué ce point lors des années précédentes, que désormais tous les matériels utilisés sont désormais équipés de Led mais cela paraît tout de même assez logique en 2022 !

Je vous invite donc chères collègues à donner un avis favorable à cette délibération.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci beaucoup pour cette présentation.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Monsieur Noé FROISSART, je vous donne la parole.

**Noé FROISSART**

Simplement signaler à mon collègue Bertrand PINOTEAU que je suis ravi des évolutions.

Par rapport à l'an dernier, il y a eu une évolution très positive et je suis bien content de cette délibération et je remercie également les commerçants qui jouent le jeu et qui prennent toute leur part dans la transition écologique et c'est vraiment super !

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci pour cette remarque, monsieur Noé FROISSART.

Y-a-t-il d'autres questions ou demandes d'intervention ?

Oui madame Malika HADDAD-GROSJEAN.

**Malika HADDAD-GROSJEAN**

Juste pour compléter, vous savez que dans d'autres arrondissements, les conseils d'arrondissement se sont tenus hier et un certain nombre de nos collègues appelle à ce que ces illuminations prennent exemple sur le 1<sup>er</sup> arrondissement !

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Je vous remercie beaucoup !

Y-a-t-il d'autres questions ou demandes d'intervention ?

Je vous propose donc de passer au vote.

L'avis est donc favorable à l'unanimité et je vous en remercie.

Je vais redonner la parole à Bertrand PINOTEAU pour nous parler du soutien au Village des créateurs.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 19 Octobre 2022

**19- 4745 - Bertrand PINOTEAU** - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association Village des Créateurs du Passage Thiaffait pour le développement et l'animation de la filière créative mode/décoration/design - Approbation d'une convention - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Mes chères collègues, nous avons déjà évoqué le Village des Créateurs récemment ici-même, puisque je vous ai donné quelques nouvelles lors de notre Conseil d'arrondissement du 22 juin dernier, à l'occasion notamment de la reconduction à l'identique de la subvention annuelle de la Ville.

Le contexte financier du Village des créateurs est tendu en cette année 2022, en grande partie du fait du désengagement total de la Région Auvergne Rhône-Alpes, dont je le rappelle l'apport représentait en 2020 et 2021 près de 45 % des subventions reçues par le Village des Créateurs.

Ce désengagement total crée un certain nombre de problèmes financiers à l'association et donc un certain nombre de choses sont en train de se mettre en place pour rééquilibrer le budget.

L'équipe du Village des Créateurs, sous l'impulsion de son Président Nicolas Fafiotte et de sa directrice Nathalie Albrègue, est à pied d'œuvre pour augmenter plus significativement possible la part du mécénat dans le budget de l'association.

Mais dans ce contexte de difficulté, la Ville de Lyon a souhaité réaffirmer clairement son soutien au Village des Créateurs en apportant une subvention complémentaire exceptionnelle, dirons-nous, de 5 000 €, qui vient s'ajouter à la subvention annuelle de 24 000 € que j'ai évoquée précédemment, et aux 6 500 € également attribués en juillet dernier pour la mise en œuvre d'un observatoire de la création dans le cadre de l'appel à projets (de la Ville bien sûr !) visant à soutenir des actions collectives pour moderniser le commerce et l'artisanat.

J'en profite au passage pour vous annoncer deux nouveaux résidents qui ont été choisis par le comité d'agrément du 27 septembre dernier auquel j'ai pu participer, et qui vont s'installer dès le mois de novembre au passage Thiaffait.

Il s'agit :

- Les Dégoteuses, s'agissant d'un dépôt-vente jusqu'à présent nomade de prêt-à-porter et accessoires féminins 100 % seconde main, qui se développent trois axes :
  - une boutique,
  - un service de vide-dressing à domicile et cela peut peut-être intéresser les gens,
  - et des partenariats d'upcycling avec des artistes.

Leur résidence est prévue pour 10 mois, une durée un peu atypique au Village des créateurs, un peu plus courte que d'habitude puisque le local qui leur est attribué pour ces 10 mois est réservé à partir de septembre 2023 au lauréat du prix résidence du prochain concours Talents de Mode qui se déroulera en mai 2023.

- Le 2<sup>ème</sup> nouvelle résidente s'appelle Odiora, il s'agit d'une créatrice d'accessoires décoratifs et antichute ou perte pour les personnes porteuses d'aides auditives.

J'ai pu donc assister à la présentation au Comité d'agrément et il y a une créatrice qui est pleine de belles et de bonnes idées qui a déjà un projet très bien préparé, qui est déjà lancé mais qui va pouvoir s'appuyer de façon très positive sur la résidence de deux ans qu'elle a obtenue au Village des Créateurs.

Et je terminerai en vous annonçant que le Village des Créateurs va ouvrir la semaine prochaine, le 25 octobre, on est en pleine actualité, un nouveau lieu éphémère de vente, suite à la fermeture avant l'été du pop-up store de Bellecour, dont je vous avais parlé.

Et nous pouvons saluer, ce soir, le retour historique de cette boutique éphémère dans le 1<sup>er</sup> arrondissement : ce sera à l'angle des rues Longue et Edouard Herriot, juste en face du cinéma Lumière Terreaux, pour ceux qui pratiquent cette belle salle !

Et comme le lieu sera baptisé « Cœur », je me permets de terminer cette présentation avec ce petit signe à destination du Village des Créateurs (*cœur avec les doigts*)

Et je vous invite bien entendu, chère.s collègues, à donner un avis favorable à cette délibération.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci beaucoup pour cette présentation et ces belles initiatives que l'on a plaisir à accueillir dans le 1<sup>er</sup> arrondissement.

Y-a-t-il des questions ou demandes d'intervention ?

Je vous propose donc de passer au vote.

L'avis est donc favorable à l'unanimité et je vous en remercie.

Pour la dernière délibération, je vais laisser la parole à Laurence BOFFET sur un sujet qui vous tient à cœur, la rémunération des agents recenseurs.

### **Administration**

**20- 4653 - Laurence BOFFET** - Rémunération des agents recenseurs 2023 - Service des Mairies d'Arrondissement

Les spécialistes du mandat précédent se souviennent que c'est une de mes délibérations préférées !

Effectivement un marronnier de l'année très important : la rémunération des agents recenseurs.

La Ville de Lyon doit recenser 8 % de sa population par an pour effectuer les données statistiques très importantes et qui alimentent l'INSEE – l'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques –

L'INSEE donne pour cela aux communes, dont la Ville de Lyon une dotation forfaitaire de recensement qui s'élève pour l'année 2022 à 99 636 € pour 24 388 logements à enquêter.

Et ces opérations de recensement sont effectuées par des agents recenseurs recrutés et rémunérés par la Ville et qui sont essentiellement des employés municipaux de la Ville de Lyon mais parfois aussi des agents vacataires, tels que des agents retraités, des étudiants ou des agents issus d'autres administrations.

Nous avons donc une certaine grille de rémunération pour effectuer ces recensements que je vais vous expliquer et qui va bientôt évoluer, d'ailleurs, et j'attends avec impatience la réflexion qui était l'engagement sur ce mandat, de s'assurer que cette réalisation se passe bien et que elle est à sa juste rémunération.

En effet, je vous souligne que ces recensements sont très importants pour nos politiques publiques.

Sans ces statistiques fines, on ne sait pas bien calibrer nos services publics et on avait délaissé ces recensements en ne rémunérant pas suffisamment les agents pour le faire, qui n'étaient plus volontaires et qui ont de plus en plus de difficultés à se rendre chez les personnes parce que c'est de plus en plus difficile et on est de plus en plus suspicieux sur tout et qu'il est très difficile de passer du temps suffisant auprès des familles pour les recenser.

Or, ce travail ci est très important et c'est bien mieux que « Big brother » ou « Big data » qui fait évoluer les avis de tout le monde parce que là on se rend en rendez-vous auprès des personnes dans un souci de confidentialité très important.

Donc les agents de la Ville de Lyon en activité sont rémunérés sur le principe des heures supplémentaires sur une base forfaitaire de 20 minutes par logement enquêté.

Pour les agents vacataires, c'est 5 € bruts par feuille de logement enquêté et il y a un complément qui concerne la formation et le temps de reconnaissance des secteurs à enquêter, qui pour les agents de la Ville de Lyon correspond à 4 heures supplémentaires de rémunération ou les agents vacataires à un forfait de 60 € bruts.

Alors qu'auparavant tout cela était bien moindre, donc c'est une belle réussite et j'avais menacé et donc chanté, lors du mandat d'avant mais heureusement, Laurent BOSETTI l'a fait évoluer en début de mandat.

## Procès-Verbal CA - Mercredi 19 Octobre 2022

Donc, pour l'instant je ne chanterai pas en attendant la nouvelle étude l'année prochaine.

Je laisse encore cette chance, mais Laurent « Si tu ne fais pas changement et si on ne revoit pas ce plan, j'exécuterai ma menace très bientôt.

Voilà, donc en attendant, je vous invite bien évidemment à voter cette magnifique délibération qui prend enfin en compte mais c'est emblématique, on a peu de délibération sur les ressources humaines en arrondissement et celle-ci en fait partie car elle vous donne une petite idée aussi de l'ensemble de ces problématiques.

Je suis très heureuse qu'elle passe d'arrondissement en arrondissement.

**Madame Mathilde CORTINOVIS**

Merci beaucoup pour cette belle présentation et on garde bien en tête la menace pour l'année prochaine.

Y-a-t-il des questions ou demandes d'intervention ?

Je vous propose donc de passer au vote.

L'avis est donc favorable à l'unanimité et je vous en remercie.

Nous avons donc épuisé tous les points à l'ordre du jour.

J'ai été ravie de présider ce conseil d'arrondissement et je remercie mes chères collègues pour leur bienveillance.

Je vais juste terminer en rappelant les prochains événements à venir :

- Le 7 novembre c'est le top départ pour les votes du budget participatif et ce, jusqu'au 4 décembre.  
Je vous conseille d'en parler au maximum autour de vous pour que l'on est un maximum de votes sur les beaux projets qui concernent le 1<sup>er</sup> arrondissement mais aussi toute la ville ;
- Le 22 novembre, nous accueillons notre première cérémonie d'accueil des nouveaux habitants ;
- Le 29 novembre, il y a une réunion de concertation sur la requalification du boulevard de la Croix Rousse, dont je vous parlais en introduction ;

## **Procès-Verbal CA - Mercredi 19 Octobre 2022**

- Je vous invite à venir le 30 novembre pour le prochain conseil d'arrondissement.

Merci beaucoup et je vous souhaite une très bonne soirée !

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.*